



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

1 451 personnes hébergées la nuit du 14 mars 2017

Données de cadrage de l'enquête FLASH de la nuit de l'enquête

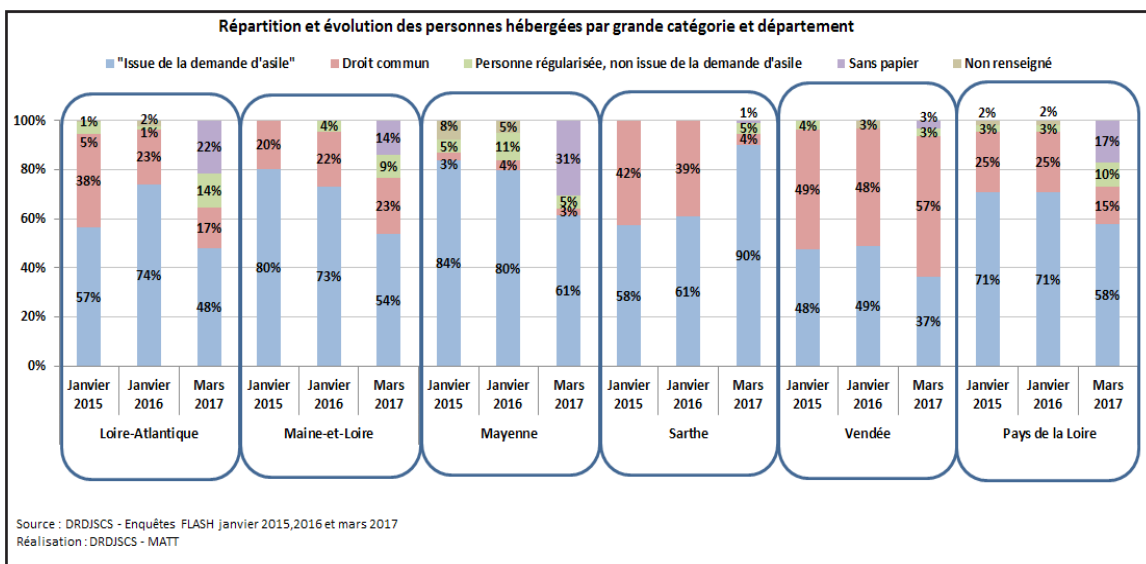
	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
<i>NB: Période de vague de froid le soir de l'enquête</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>
Nombres de places URGENCE financées sur le BOP 177	611	340	107	225	53	1336
<i>Poids au niveau régional</i>	46%	25%	8%	17%	4%	100%
Nombre de personnes hébergées	684	246	202	256	63	1451
Dont nombre de personnes à l'hôtel	463	27	0	170	1	661
<i>Poids des personnes hébergées pour 10 000 hab</i>	4,6	4,2	3,5	4,0	0,8	3,6
<i>Pour comparaison : Personnes hébergées en janvier 2015</i>	671	272	168	198	103	1412
<i>Pour comparaison : Personnes hébergées en janvier 2016</i>	697	246	194	215	121	1501

Note de lecture : * Dans la région des Pays de la Loire, la nuit du 14 mars 2017, 3,6 personnes sont en hébergement d'urgence pour 10 000 habitants de la région
Source : DRDJSCS - Enquêtes Flash / Réalisation : DRDJSCS - MATT

Le 14 mars 2017, **1 336 places d'urgences sont ouvertes dans la région**. Sur ces 1 336 places, 661 sont des places «hôtel», soit 49% des places contre 38% en janvier 2016. 159 places de moins par rapport à janvier 2016. Au total **1 451 personnes**

sont hébergées le 14 mars 2017 dont 661 à l'hôtel (45%). Près de 4 personnes sur 10 000 habitants sont hébergées en urgence dans la région Pays de la Loire et des écarts importants existent entre les départements allant de moins de 1 pour 10 000 à presque 5.

Poids important du public «issu de la demande d'asile»



La majorité des personnes hébergées dans la région des Pays de la Loire lors des trois dernières enquêtes flash sont des personnes issues de la demande d'asile*. Ce taux a diminué de 13 points entre mars 2017 et janvier 2016 pour l'ensemble des Pays de la Loire. Le mode d'enquête ayant été modifié il faut être

prudent sur ces évolutions. La catégorie «sans papier» a été ajoutée l'addition des deux donne un taux de personne «Issue de la demande d'asile et sans papier» de 75% soit de 4 points supérieur au mois de janvier 2016. Les personnes hébergées de droit commun ont diminué de 10 points par rapport à 2015 et 2016.

Précaution de lecture:

Sources : Les données de l'enquête du BOP 177 sont issues des déclarations faites par les personnes hébergées aux structures d'hébergement d'urgence. En l'absence de transmission de listes nominatives, il n'est pas possible de vérifier l'exactitude des données, en lien avec les services de la préfecture. Le mode d'enquête a été modifié en septembre 2016, les évolutions doivent être prises avec précaution.

***Personnes issues de la demande d'asile :** Il s'agit des personnes hébergées en conséquence des procédures du droit d'asile, c'est-à-dire des primo-arrivants, des personnes en attente d'une place en HUDA/CADA, des déboutés, des réfugiés et des régularisés.

****Sans papier :** Toute personne vivant en France sans titre de séjour et dont la situation n'a pas été précisée par ailleurs dans l'enquête.

BOP 177 - Hébergement parcoures vers le logement et insertion des personnes vulnérables.

BOP 303 - Immigration et asile.

Enquête FLASH
Hébergement
d'urgence
BOP 177 et 303
Nuit du 14 au 15
mars 2017

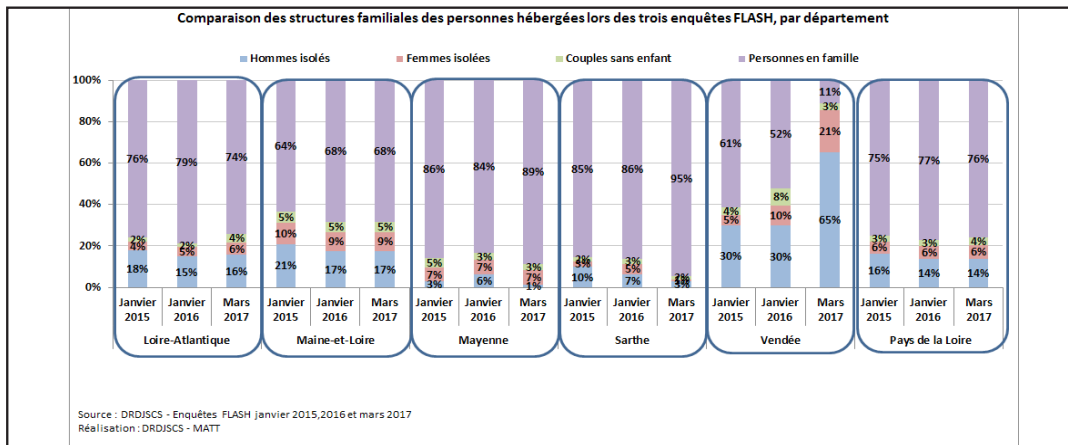
Mission
d'Appui
Transversal
et
Territorial

Pôle
Cohésion
Sociale

Direction Régionale et
Départementale
de la jeunesse,
des sports
et de la cohésion
sociale
des Pays de la Loire et
de la Loire-Atlantique

MAN - 9 rue René Viviani
44262 NANTES Cedex 2

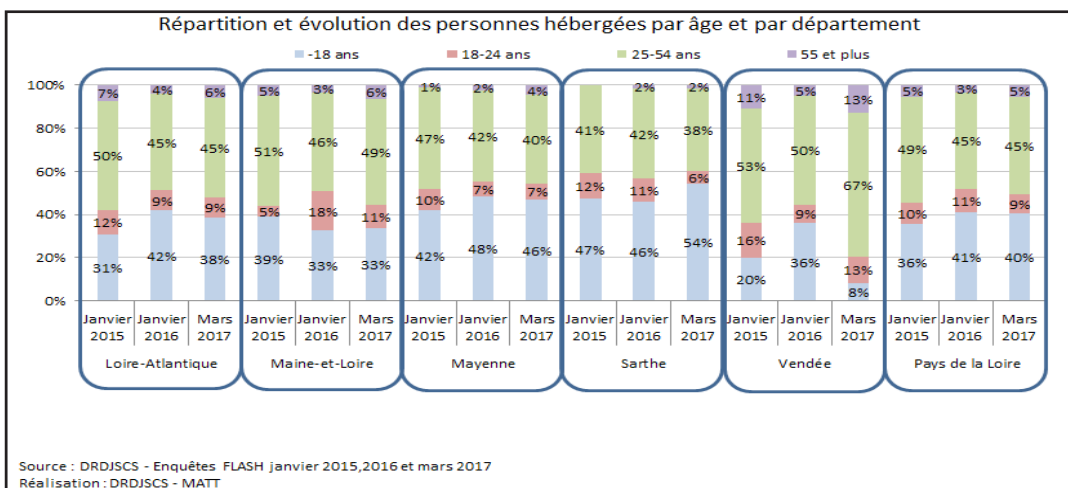
Une majorité de personnes en famille



76% des personnes hébergées le 14 mars 2017 en Pays de la Loire sont des personnes en famille. Ce pourcentage est stable dans l'ensemble de la région entre janvier 2015 et 2017, passant de 75% à 76%.

Les 1 451 personnes hébergées représentent 624 ménages, 1 103 personnes sont en famille et ils sont en moyenne 4 par ménage (contre 3,5 en janvier 2016).

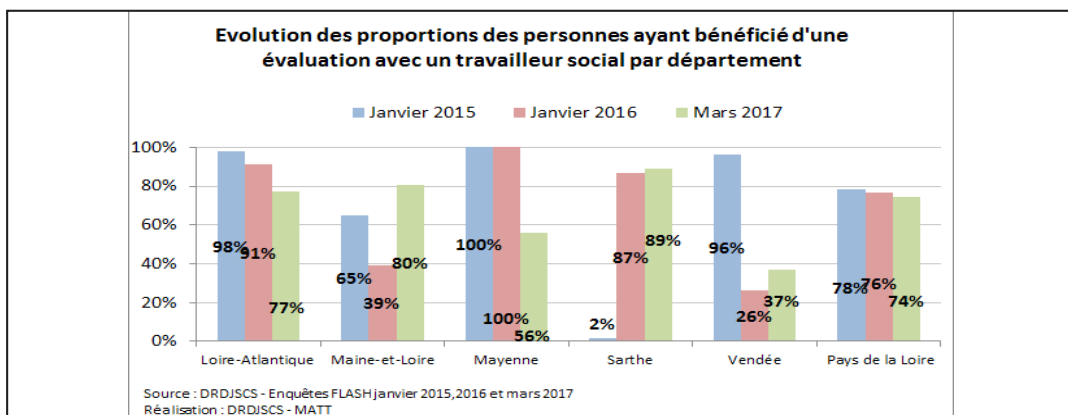
La moitié des personnes hébergées ont moins de 25 ans

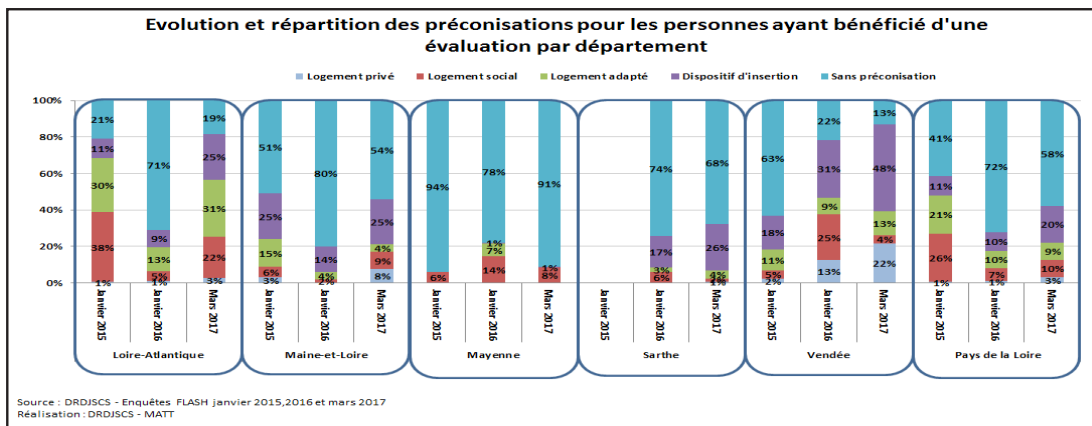


Dans la région Pays de la Loire, les deux tranches d'âges les plus représentées dans l'hébergement d'urgence sont les moins de 18 ans et les 25-54 ans qui représentent respectivement 40% et 45%. Ces chiffres sont cohérents avec la proportion de personnes en famille. La moyenne d'âge des personnes hébergées le soir de l'enquête est de 24 ans. Pour les personnes en

famille, l'âge moyen est de 19 ans contre 42 ans pour les couples sans enfants et de 39 pour les personnes isolées. La catégorie la plus jeune est les «sans papier» avec 20 ans en moyenne contre 23 ans pour les personnes «issues de la demande d'asile», 26 ans pour les personnes régularisées et 32 ans pour les personnes de droit commun pour l'ensemble de la région des Pays de la Loire.

Des évaluations sociales systématiques mais une absence de préconisation d'orientation



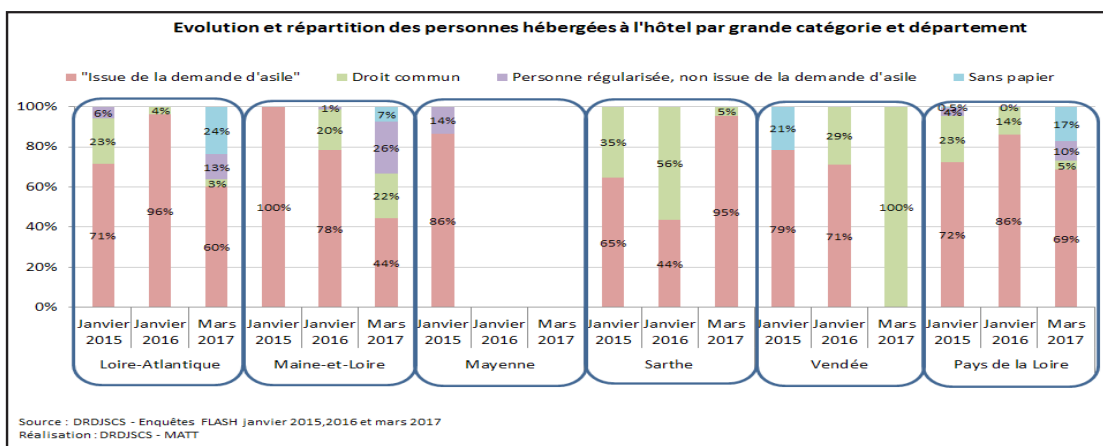


Données non transmises de la Sarthe en janvier 2015

Le nombre de personnes ayant bénéficié d'une évaluation avec un travailleur social a diminué entre les trois enquêtes FLASH. La nuit du 14 mars 2017, 1 079 personnes, soit 74% ont eu une évaluation contre 76% en janvier 2016. **La part des personnes sans préconisation a beaucoup diminué dans la région passant de 72% en janvier 2016 à 58% en mars 2017.** Les préconisations les plus fréquentes

sont l'orientation en dispositif d'insertion (20% contre 10% en janvier 2016) et en logement social (10% contre 7% en janvier 2016). En effectif, les préconisations d'accès au logement social ont diminué puisque 78 personnes sont concernées contre 82 en janvier 2016 et 228 en janvier 2015.

FOCUS - PERSONNES HEBERGEES A L'HÔTEL : Plus de 45% de personnes sont hébergées à l'hôtel. Principalement des personnes «issues de la demande d'asile»



Données non transmises Mayenne en 2016 - Pas de places d'hôtels en 2017

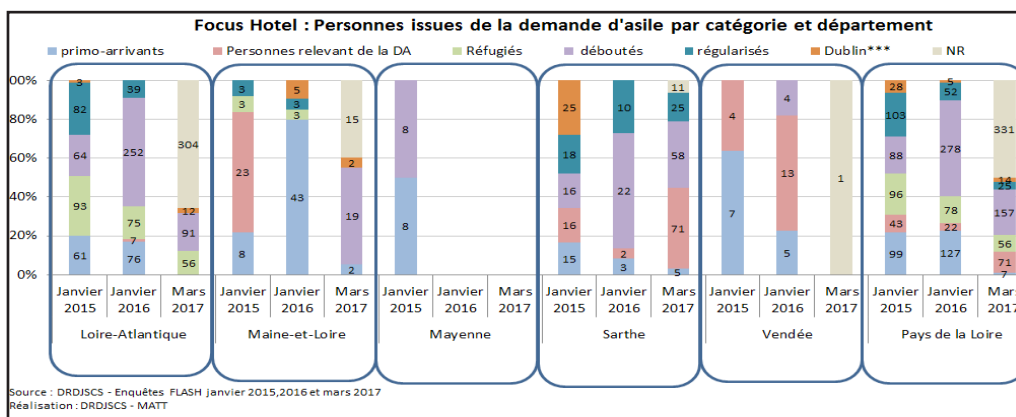
Les personnes hébergées à l'hôtel sont à 93% en famille contre 97% en janvier 2016. En moyenne les personnes à l'hôtel ont 20 ans, près de 50% ont moins de 18 ans. La structure familiale évolue un peu avec 44 personnes isolées ou en couple sans enfant.

Les personnes «issues de la demande d'asile» hébergées à l'hôtel restent majoritaires. Elles diminuent de 16 points

avec le nouveau format d'enquête, mais les personnes «Issue de la demande d'asile» et les «sans papier» représentent plus de 85% des personnes hébergées à l'hôtel comme en janvier 2016. 31 personnes sont hébergées à l'hôtel en «droit commun» : 10 intermittents de la rue et 17 pour violence conjugale.

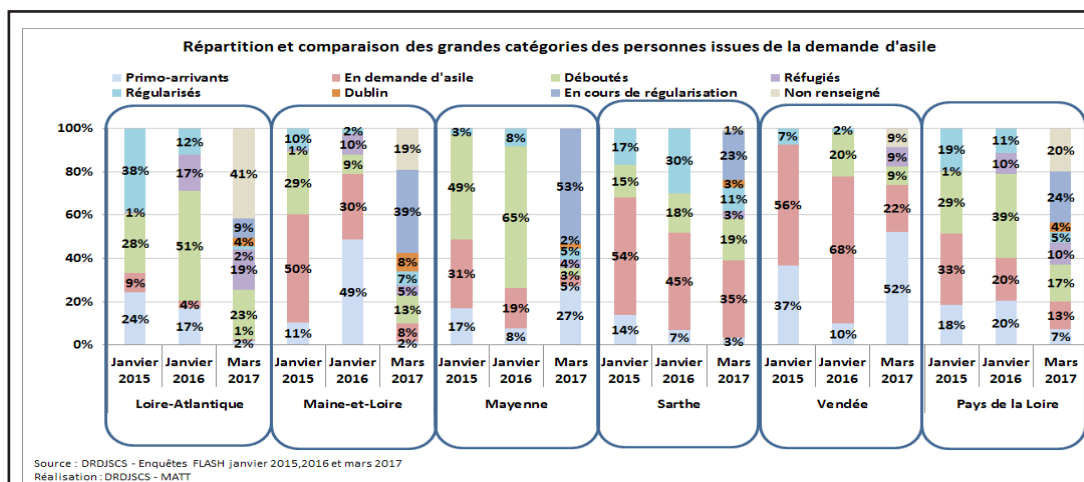
Une majorité de personnes déboutées

Si l'on regarde plus spécifiquement les personnes issues de la demande d'asile par type de catégorie, on se rend compte que **les plus nombreuses à être hébergées à l'hôtel le 14 mars 2017 sont les personnes déboutées** (après les non réponses). Leur nombre a diminué passant de 278 personnes en janvier 2016 à 157 en mars 2017.



Données non transmises Mayenne en 2016 - Pas de places d'hôtels en 2017

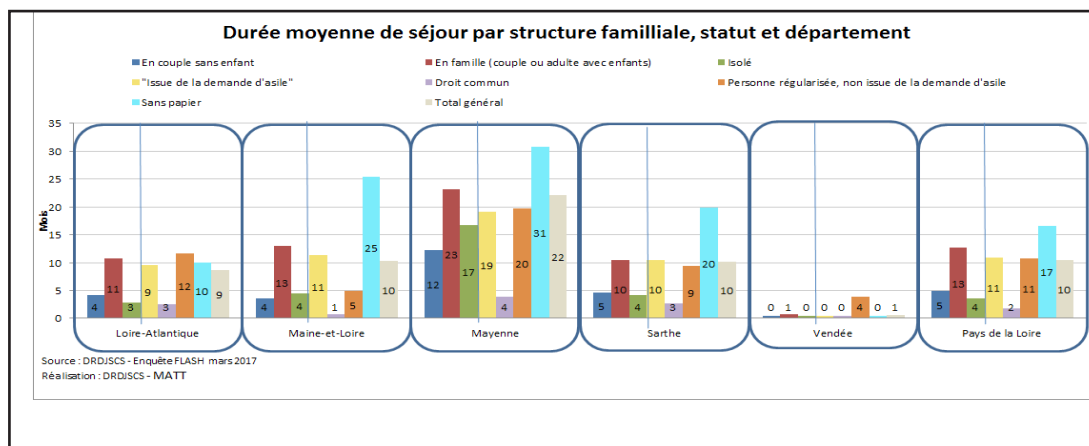
FOCUS - PUBLIC «ISSU DE LA DEMANDE D'ASILE» : Un risque de saturation des places d'hébergement d'urgence avec une augmentation de la prise en charge des déboutés



Le nouveau format de l'enquête nous apporte plus de détail sur le statut des personnes «issues de la demandes d'asile». Le 14 mars 2017, les personnes les plus représentées dans la demande d'asile sont à 24% des personnes en cours de régularisation, à 17% des personnes déboutées à 17% des personnes relevant du *hop* 303 dont 4% de dublinées. En

effectifs, le nombre de personnes augmente entre janvier 2015 (752 personnes) et mars 2017 (838 personnes). Le nouveau questionnaire permet de savoir que 47% de ces 838 personnes sont également «intermittents de la rue» et que 82% sont en famille .

Une durée moyenne de séjour de 10 mois



En moyenne, les personnes hébergées sont dans la structure qui les héberge depuis 10 mois pour l'ensemble de la région. L'écart entre les départements est important allant d'un mois en Vendée à 22 mois en Mayenne. Les personnes hébergées depuis le plus longtemps sont

les personnes en famille, 13 mois contre 4 mois pour les personnes isolées. Au regard du statut, se sont les personnes «sans papier» qui ont le plus d'ancienneté avec en moyenne 17 mois d'hébergement contre 2 mois pour les personnes de droit commun.